



**RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SHIPPAGAN
À LA SALLE ERNEST-RICHARD DE L'HÔTEL DE VILLE**

DATE : Le 3 novembre 2025

HEURE : 19 h

PRÉSENTS: Kassim Doumbia (maire), Armand Caron (conseiller et maire suppléant), Nathalie Robichaud (conseillère), Laurent Robichaud (conseiller), Amélie Ferron-Roussel (conseillère), Marie-Lou Noël (conseillère), Eda Roussel (conseillère), Elise Roussel (directrice générale et greffière) et Marilène David (greffière adjointe).

ABSENT : Aucun

PUBLIC : 10 personnes, dont 1 membre des médias (Radio-Canada).

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19 h.

2. Divulgence de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est mentionné.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Marie-Lou Noël que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption du procès-verbal:

4.1 Réunion ordinaire du 6 octobre 2025

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 6 octobre 2025 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Suivi du procès-verbal

La greffière mentionne que tous les suivis ont été effectués.

6. Correspondance

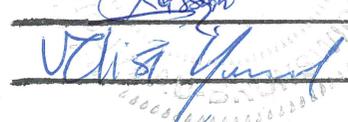
6.1. Rapports des permis par la Commission des services régionaux Péninsule acadienne – octobre 2025

La greffière mentionne qu'elle n'a pas reçu le rapport des permis de la Commission des services régionaux Péninsule acadienne pour le mois d'octobre, mais qu'il sera présenté lors de la réunion de décembre

6.2. Autre

M. le maire a reçu une lettre de l'honorable Chuck Chiasson, ministre des Transports et de l'Infrastructure, informant de la mise en place d'un nouveau processus permettant aux municipalités de soumettre leurs priorités concernant les actifs routiers provinciaux gérés exclusivement par le MTI.


Shippagan

MAIRE
GREFFIÈRE

M. le maire a reçu une correspondance de l'honorable Aaron Kennedy, député de Quispamsis, ministre des Gouvernements locaux et ministre responsable de Services Nouveau-Brunswick, accusant réception de notre lettre concernant la position de la municipalité sur le gel de l'impôt foncier. Le gouvernement provincial n'envisage pas d'offrir de financement direct supplémentaire en lien avec le gel d'un an prévu pour 2026. Au printemps 2025, le gouvernement avait annoncé une augmentation du financement destiné aux gouvernements locaux : un montant de 138 millions de dollars sera versé en 2026 et cette enveloppe atteindra 188 millions d'ici 2030. Ces investissements visent à appuyer le financement des infrastructures et à renforcer la capacité des gouvernements locaux à générer des revenus.

Le conseil municipal a reçu une lettre de la famille Thériault, qui remercie la municipalité pour l'organisation de la réception et le dévoilement du coin Rose-Aimée Thériault.

7. Parole aux élus

Les élus prennent la parole pour parler de leurs dossiers respectifs.

8. Affaires nouvelles

8.1. Présentation de la modification au plan municipal – Projet développement Haché

La greffière présente la modification au plan municipal concernant le projet du développement Haché.

8.2. Publication des avis en vertu du paragraphe 111(1) de la *Loi sur l'urbanisme* – Projet développement Haché

Sujet : Modification au plan municipal et à l'arrêté de zonage – Projet développement Haché

Proposé par le conseiller Laurent Robichaud

Appuyé par le conseiller Armand Caron

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a décidé, par voie de résolution le 6 octobre 2025 d'adopter une modification à l'arrêté adoptant le plan municipal et à en donner avis au public conformément aux prescriptions de l'article 25(1) de la *Loi sur l'urbanisme*;

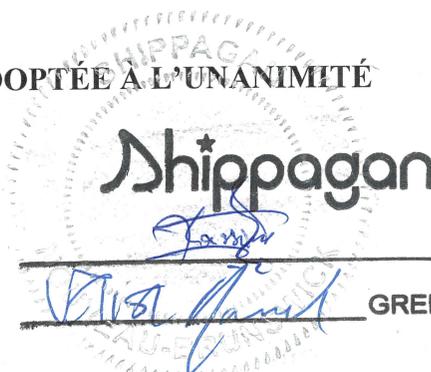
CONSIDÉRANT QU'il est aussi nécessaire de modifier l'Arrêté de zonage; et

CONSIDÉRANT QUE l'article 111(1) de ladite Loi prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption de tels arrêtés modificateurs;

IL EST RÉSOLU QUE :

- a) La greffière se charge au nom et pour le compte du Conseil, de donner dans les délais prescrits à l'article 111(1), les avis publics conformes aux prescriptions de l'article 111(4) de la *Loi sur l'urbanisme*;
- b) L'étude des objections aux projets d'arrêtés soit fixée au 11 décembre 2025 en la salle Ernest-Richard à Shippagan, N.-B. à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Shippagan

MAIRE

GREFFIÈRE

8.3. Demande de l'avis du Comité de révision de la planification – 166, rue des Saules - secteur centre-ville

Sujet : Modification à l'arrêté de zonage – (166, rue des Saules - secteur centre-ville)

Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud de demander au Comité de révision de la planification (CRP) de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne son avis écrit sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté de zonage en ce qui concerne le projet suivant : transformer un pavillon de jardin en une activité professionnelle à domicile qui consistera à un service de consultation en herboristerie, incluant la transformation et la vente de produits avec consultation.

C'est en vertu du paragraphe 110(1) de la *Loi sur l'urbanisme* que nous demandons au CRP de bien vouloir faire l'étude de ce projet et de nous communiquer son avis écrit dans les 30 jours suivants cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4. Première lecture par son titre de l'arrêté municipal 04-2025 – Arrêté concernant le code de déontologie des membres élus du conseil de la municipalité de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'arrêté municipal 04-2025 portant sur le code de déontologie des membres élus du conseil de la municipalité de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5. Deuxième lecture par son titre de l'arrêté municipal 04-2025 – Arrêté concernant le code de déontologie des membres élus du conseil de la municipalité de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'arrêté municipal 04-2025 portant sur le code de déontologie des membres élus du conseil de la municipalité de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6. Première lecture par son titre de l'arrêté 74-31-2026, un arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration du Centre-Ville de Shippagan Inc. pour l'année 2026

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'arrêté 74-31-2026 concernant l'adoption d'un arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration Centre-ville de Shippagan Inc. pour l'année 2026, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7. Deuxième lecture par son titre de l'arrêté 74-31-2026, un arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration du Centre-Ville de Shippagan Inc. pour l'année 2026

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud que l'arrêté 74-31-2026 concernant l'adoption d'un arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration Centre-ville de Shippagan Inc. pour l'année 2026, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8. Adoption de la politique de toponymie

La politique de toponymie vise le processus d'attribution et de modification des noms de lieux publics, afin de faciliter le repérage géographique rapide et sécuritaire, tout en valorisant l'histoire, la culture et le patrimoine local. Cette politique décrit le processus de sélection d'un nom pour un lieu désigné ainsi que la procédure à suivre en cas de changement de nom, garantissant ainsi une gestion efficace et respectueuse du patrimoine toponymique municipal. Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Eda Roussel que la « Politique de toponymie », portant le numéro 1411, soit adoptée tel que proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.9. Modification au nom de rue – développement Habitat du Havre II

Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud que le conseil municipal approuve la modification du nom de la rue projetée dans le cadre du développement Habitat du Havre II afin que celle-ci soit désignée sous le nom de « rue des Bernaches ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.10. Correction d'une problématique d'adressage – secteur Le Goulet

ATTENDU QUE les responsables des adresses de voirie pour le service NB 9-1-1, ont signalé à la municipalité une problématique d'adressage dans le secteur de Le Goulet, plus précisément au niveau de la rue des Chasseurs et de la rue des Ancêtres;

ATTENDU QU'une situation d'urgence a révélé une confusion dans les adresses, entraînant une intervention à un mauvais endroit;

ATTENDU QUE la rue des Ancêtres ne compte qu'une seule résidence;

Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que la municipalité procède à la suppression de la rue des Ancêtres dans le secteur de Le Goulet et attribue à la résidence concernée un numéro civique dans la rue des Chasseurs tel que recommandé par le service NB 9-1-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.11. Demandes de soutien financier – Secours-Amitié Inc.

La municipalité a reçu deux demandes de soutien financier de la part de l'organisme Secours-Amitié Inc. : l'une visant à contribuer annuellement aux frais liés à la gestion des déchets, et l'autre destinée à appuyer la banque alimentaire.

Il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée de la conseillère Eda Roussel que la municipalité accorde une aide financière globale de 6 000 à Secours-Amitié Inc., répartie comme suit : 5 000 \$ pour le soutien à la gestion des déchets et 1 000 \$ pour le renflouement de la banque alimentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.12. Acceptation de l'offre de service de Godzilla Recycling scrap métal & Towing Service

La municipalité a reçu une offre de service de Godzilla Recycling scrap métal & Towing Service pour le nettoyage et le triage des déchets se retrouvant sur le terrain municipal portant le numéro d'identification (NID) 20454005 d'un montant de 32 500 \$ taxe en sus. Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé du conseiller Armand Caron d'accepter l'offre de service tel que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.13. Dépôt de l'étude de faisabilité d'un hôtel à Shippagan

Considérant que le projet d'implantation d'un hôtel à Shippagan s'inscrit dans le cadre du plan stratégique du conseil municipal et qu'il représente une initiative porteuse pour le développement économique de notre municipalité, il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Eda Roussel d'accepter le dépôt de l'étude de faisabilité d'un hôtel à Shippagan réalisée par la firme DeGrace Operations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.14. Autorisation d'achat – véhicule département des services d'incendie

Dans l'optique d'avoir une flotte de véhicule fiable, il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud d'acquérir un nouveau véhicule Argo AURORA pour le département des services d'incendie d'un montant de 35 000 \$ taxe incluse, afin de remplacer le modèle actuellement en service, datant de 2002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Mot du maire

Le maire fait la lecture de son rapport.

10. Levée de l'assemblée

La réunion est levée à 21h05.

11. Parole au public

Le maire donne la parole au public.

La séance se termine à 21h21.